

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE CHAMPTOCÉ SUR LOIRE

Par arrêté préfectoral DIDD - 2022 - n°203 du 18/07/22, une enquête publique est ouverte en mairie de CHAMPTOCÉ SUR LOIRE, du vendredi 16 septembre 2022 à 9 h 00 au lundi 17 octobre 2022 à 17 h 30 soit pour une période de 31 jours, sur la demande présentée par Messieurs les gérants du GAEC JAMIN à l'extension de l'élevage de volaille, situé au lieu-dit "La Couteaudière" à CHAMPTOCÉ SUR LOIRE (49123), activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de CHAMPTOCÉ SUR LOIRE afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels de la mairie (le lundi : de 08h45 à 12h30 de 13h30 à 17h30, du mardi au jeudi : de 08h45 à 12h30, le vendredi : de 08h45 à 12h30 de 13h30 à 18h00. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de CHAMPTOCÉ SUR LOIRE, qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse pref-enqpub-gaec-jamin@maine-et-loire.gouv.fr. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15.

Madame Anne-Marie DARDUN, en retraite, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Nantes en date du 5 juillet 2022, recevra en personne à la mairie de CHAMPTOCÉ SUR LOIRE, les observations du public, les :

- **Vendredi 16 septembre 2022 de 9h00 à 12h00,**
- **Lundi 3 octobre 2022 de 14h00 à 17h00,**
- **Lundi 17 octobre 2022 de 14h30 à 17h30.**

Les modalités d'accès à la mairie et aux documents peuvent être adaptées par le maire dans le cadre de la situation d'urgence sanitaire, éventuellement en lien avec le commissaire enquêteur.

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de CHAMPTOCÉ SUR LOIRE, à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site Internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/> - rubrique « Publications – enquêtes publiques »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Messieurs les gérants du GAEC JAMIN à l'extension de l'élevage de volaille, situé au lieu-dit "La Couteaudière" à CHAMPTOCÉ SUR LOIRE (49123).

Le présent avis, le dossier, et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site Internet de la préfecture.